



**TOUS DANS L'ACTION MARDI 22 NOVEMBRE !  
ON BOSSE AU PULLMAN, ON RESTE AU PULLMAN !**

### **PAROLES, PAROLES, PAROLES.....**

Lors de la réunion du 16 novembre 2016 la direction a refusé catégoriquement de procéder par détachements des salariés dans d'autres hôtels du groupe ACCOR et a maintenu ses propositions de reclassement.

**Ce refus est grave car nous ne sommes pas à l'abri de coups tordus lors des reclassements car d'une part la période probatoire de 2 mois est maintenue et d'autre part après la période probatoire si le contrat dans l'entreprise de reclassement n'est pas maintenu ce sont les indemnités pour départ volontaire qui s'appliquent, sous réserves d'en remplir les conditions. De plus nous perdons toutes nos primes car seul le salaire mensuel brut est maintenu !**

On peut aussi s'inquiéter de la valeur de ces offres de reclassement alors qu'ACCOR a procédé récemment à des dizaines de suppressions d'emplois au siège, que dans plusieurs hôtels ACCOR, par exemple au PULLMAN et au SOFITEL La Défense, des mesures de chômage partiel sont mises en place, que partout les directions d'hôtels ACCOR n'ont qu'une obsession, réduire la masse salariale.

La priorité de réembauchage serait garantie avec la reprise de l'ancienneté et du niveau de salaire brut (*on peut supposer que cela concerne également les primes en l'absence du mot « mensuel » mais il faudrait le préciser NDLR*).

Mais attention cela ne concerne que les salariés qui seraient restés en poste dans l'entreprise de reclassement durant toute la fermeture, **alors que pour les salariés dont le reclassement a été interrompu, c'est uniquement le niveau de salaire de base qui est maintenu lors de le réembauche !**

Cela est très inquiétant quand on sait aussi que Mr ARNOULT a refusé de répondre aux élus de la CGT qui lui demandaient lors de la réunion du Comité d'entreprise du 15 novembre des précisions sur le nombre de salariés à la réouverture, les différents services conservés, les profils de poste et ce qu'il en adviendrait de notre statut social et de nos conditions de travail.

Parallèlement les indemnités qui seraient versées dans le cadre des départs volontaires, qui nous le rappelons sont soumis à des conditions pas toujours simples à réunir, ci-dessous extrait de la lettre de la DIRECTTE au PULLMAN :

Ne remplissent notamment pas de telles conditions :

- des offres fermes de recrutement sous contrat précaire non assorties de perspectives tangibles de recrutement durable ;
- des créations d'entreprise sous statut d'auto entrepreneur, en l'absence de perspectives sérieuses de développement ne faisant du recours à ce statut qu'une phase de transition ;
- tout projet dit « personnel ».

seraient revalorisées à 1 à 2 mois de salaire par année de présence suivant l'ancienneté, avec un plafond de 30 mois de salaire mensuel de base, **c'est-à-dire environ 30% de moins que notre salaire moyen** (salaire brut annuel toutes primes incluses divisé par 12 mois).

### **UNIBAIL (1,16 milliards de bénéfices en 2015) et ACCOR doivent entendre les revendications des salariés.**

L'immense majorité d'entre nous souhaitent conserver le lien contractuel avec le PULLMAN PARIS MONTPARNASSE. Concrètement cela signifie qu'en cas de détachement dans d'autres hôtels du groupe ACCOR notre emploi, notre rémunération et notre statut seront maintenus, que nous bénéficierions de formations qualifiantes et du maintien de notre niveau de salaires **toutes primes incluses.**

**Nous aurons la certitude de retrouver notre emploi à la réouverture.**

Par ailleurs, ceux qui veulent opter pour le départ volontaire n'acceptent pas les propositions tronquées et limitées annoncées par la direction après tant d'années au service d'une entreprise prospère !

### **L'HEURE EST GRAVE, IL NOUS FAUT CONTINUER À AGIR.**

**C'est pourquoi la CGT vous propose d'aller rendre visite à UNIBAIL-RODAMCO le :**

**Mardi 22 novembre 2016**

en arrêtant le travail dans tous les services dès le matin et en partant en manifestation du PULLMAN PARIS MONTPARNASSE dès 11h pour nous rendre au PULLMAN TOUR EIFFEL où nous picniquons puis à UNIBAIL RODAMCO, 7 Place ADENAUER dans le 16<sup>ème</sup> où nous demanderons à être reçus !

**NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SYNDICATS ET DES SALARIÉS A NOUS REJOINDRE DANS L'ACTION LE 22.**